

## JOURNÉES DE SKI – 11 & 17 FÉVRIER 2025

Dates	Mardi 11 et lundi 17 février 2025
Lieu	<b>4 Vallées – Secteur Printse (Thyon-Veysonnaz-Nendaz)</b>
Départ	à <b>08h15</b> de Sion (selon plan annexe – Piscine la Blancherie)
Contrôle des présences	<b>AVANT</b> l'embarquement dans les cars au début de la journée et à la fin de la journée avant d'embarquer !
Groupes	Ski : par groupe de 3 minimum Raquettes : 1 groupe accompagné
Repas	Ski : restaurant ou pique-nique à la charge des participants Raquettes : pique-nique obligatoire – pause en nature
Matériel	Chaque participant se présente avec son matériel en ordre. L'école décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
Fin de journée	<b>15h30</b> au lieu de rendez-vous (cars) → contrôle des présences
Retour	environ 16h00 à Sion
Frais	<b>Le transport et les forfaits journaliers sont pris en charge par l'école.</b> Les forfaits journaliers sont distribués chaque jour au départ des installations.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Skieurs / surfeurs moyens et avancés → ski / snowboard</li> <li>• Skieurs / surfeurs débutants et non-skieurs → raquette</li> <li>• Blessés, dispensés → présentation du justificatif au secrétariat puis horaires habituels <b>en salle 231</b>. Prendre du travail personnel.</li> </ul>
Mauvais temps	Si les conditions météorologiques sont trop défavorables, les cours normaux ont lieu à l'école. Le cas échéant les participants sont informés par <b>courriel</b> au plus tard à 16h la veille de la sortie.
Infos spécial raquettes	Prévoir vêtements et chaussures chauds et imperméables ( <b>pas de Moonboots</b> ), <u>raquettes</u> , bâtons, bonnet, gants, lunettes de soleil, <u>pique-nique dans un sac à dos</u>

### PRÉSENCES ET COMPORTEMENT

Ces journées de sports font intégralement partie du programme scolaire et sont, par conséquent, soumises aux mêmes règles de présence et de comportement que les jours de cours. **En cas d'absence imprévue ou de départ anticipé avertir impérativement le secrétariat au 027 606 45 30**

<b>Interdictions formelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ De skier hors des pistes balisées,</li> <li>➤ De se déplacer en véhicule privé,</li> <li>➤ De consommer de l'alcool,</li> </ul>
<b>Obligations formelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ De skier par groupe de 3 minimum,</li> <li>➤ <b>De respecter les règles de sécurité éditées par la FIS (au verso),</b></li> <li>➤ <b>De rester sur le domaine skiable du secteur PRINTSE uniquement !</b></li> <li>➤ De rester sur les pistes balisées,</li> <li>➤ De respecter l'ordre, la discipline, ainsi que les consignes de l'enseignant.</li> </ul>

En cas d'absence imprévue, un certificat médical sera présenté à la reprise des cours. Les absences non justifiées seront compensées durant les vacances de Pâques.

## 10 Règles FIS de conduite

N° de l'école : 027 606 45 30  
N° d'urgence : 144

### 1. Respect d'autrui

Tout skieur et snowboarder doit se comporter de telle manière qu'il ne puisse mettre autrui en danger ou lui porter préjudice.

### 2. Maîtrise de la vitesse et du comportement

Tout skieur et snowboarder doit descendre à vue. Il doit adapter sa vitesse et son comportement à ses capacités personnelles ainsi qu'aux conditions générales du terrain, de la neige, du temps et à la densité de la circulation sur les pistes.

### 3. Maîtrise de la direction

Le skieur et snowboarder amont, dont la position dominante permet le choix d'une trajectoire, doit prévoir une direction qui assure la sécurité du skieur et snowboarder aval.

### 4. Dépassement

Le dépassement peut s'effectuer, par amont ou par aval, par la droite ou par la gauche, mais toujours de manière assez large pour prévenir les évolutions du skieur et snowboarder dépassé.

### 5. Pénétrer et s'engager sur la piste ainsi que virer vers l'amont

Tout skieur et snowboarder qui pénètre sur une piste de descente, s'engage après un stationnement ou exécute un virage vers l'amont doit s'assurer par un examen de l'amont et de l'aval, qu'il peut le faire sans danger pour lui et pour autrui.

### 6. Stationnement

Tout skieur et snowboarder doit éviter de stationner sans nécessité sur les pistes dans les passages étroits ou sans visibilité. En cas de chute le skieur et snowboarder doit dégager la piste le plus vite possible.

### 7. Montée et descente à pied

Le skieur et snowboarder qui monte ne doit utiliser que le bord de la piste. Il en est de même du skieur et snowboarder qui descend à pied.

### 8. Respect du balisage et de la signalisation

Tout skieur et snowboarder doit respecter le balisage et la signalisation.

### 9. Assistance

En cas d'accident tout skieur et snowboarder doit prêter secours.

### 10. Identification

Tout skieur et snowboarder témoin ou partie responsable ou non d'un accident est tenu de faire connaître son identité.

**Important : Sous l'effet de l'excitation, lorsque l'on est en groupe, on baisse notre niveau de vigilance. On veut s'amuser, impressionner les amis, les skieurs qui remontent sur le télésiège et on en oublie les règles de bases !**

